

Déclaration de consentement

Toutes les informations obtenues dans le cadre de la visite des locaux de l'entreprise, en particulier les informations relatives aux processus opérationnels et commerciaux ainsi qu'aux développements et méthodes techniques (désignées globalement par le terme « INFORMATIONS »), qu'elles concernent Neuman Aluminium Austria GmbH elle-même, le groupe Neuman ou des tiers présents sur le site de l'usine, doivent être traitées de manière confidentielle et ne peuvent être reproduites, copiées ou communiquées sous une autre forme à des tiers, en particulier à des concurrents, sans l'accord écrit préalable de Neuman Aluminium Austria GmbH.

Ces INFORMATIONS comprennent notamment les informations confidentielles sur les méthodes de travail, les (nouveaux) développements, le savoir-faire technique et commercial, etc.

Les moyens d'accès fournis doivent être restitués à la fin du travail et ne doivent pas être transmis à d'autres personnes.

Les mesures de sécurité ne doivent pas être contournées, par exemple en bloquant les portes ou en empêchant leur fermeture.

L'utilisation et l'exploitation de matériel et de logiciels non approuvés par l'entreprise ne sont pas autorisées, par exemple les supports de données externes, les appareils WLAN personnels, les appareils radio, les outils électriques. La connexion d'appareils privés aux systèmes et équipements de l'entreprise est strictement interdite.

Les activités susceptibles d'avoir un impact sur le fonctionnement et la sécurité (de l'information, des technologies de l'information ou de la production) doivent être annoncées à l'avance et approuvées par l'entreprise. Exemples : interruption et restriction des processus/systèmes/services, alimentation électrique, onduleur, climatisation, lignes de communication, restrictions d'accès, désactivation des alarmes, désactivation du contrôle d'accès, désactivation du système d'alarme anti-intrusion ou de composants individuels, système d'alarme incendie ou détecteurs d'incendie individuels, coupures/activations nécessaires.

Neuman Aluminium se réserve expressément tous les droits sur les INFORMATIONS, en particulier le droit de déposer des demandes de droits de propriété intellectuelle. Les INFORMATIONS ne peuvent pas non plus être utilisées à des fins de développement pour des besoins propres ou étrangers.

En apposant votre signature, vous vous engagez à respecter les dispositions figurant au verso.

En cas de violation intentionnelle ou par négligence des présentes obligations, vous êtes tenu de réparer le préjudice subi par Neuman Aluminium.

Nous vous prions de bien vouloir comprendre que le stationnement et le transport d'objets sur le site de l'entreprise se font à vos propres risques. Neuman Aluminium n'est responsable que des dommages qui vous sont causés par une faute intentionnelle ou une négligence grave de la part de Neuman Aluminium.

COMPORTEMENT EN CAS D'INCENDIE

- Être attentif aux signaux**
Respecter les signaux d'alarme et les instructions du personnel
- Signaler l'incendie**
Où se trouve le feu ?
Qu'est-ce qui brûle ?
Quelle est l'étendue du feu ?
Quels sont les dangers ?
Attendre les instructions
Tenter d'éteindre le feu
- Se rendre au point de rassemblement**
Emmener les personnes en danger et blessées
Ne pas utiliser l'ascenseur
Fermer les portes
Suivre les issues de secours balisées
Signaler les personnes disparues au poste de commandement

COMPORTEMENT EN CAS D'ACCIDENT ET PREMIERS SECOURS

- Prodiguer les premiers secours**
Rechercher la trousse de premiers secours
La liste des secouristes se trouve dans chaque trousse de premiers secours
- Appeler une ambulance.**
Indiquer un point d'accès (marqué d'un « A »).
Les points d'accès sont indiqués dans la vue d'ensemble de l'usine et dans les trousse de premiers secours
Un premier intervenant est automatiquement averti lors du déclenchement de l'alarme



Premiers secours



voie de secours



point de rassemblement



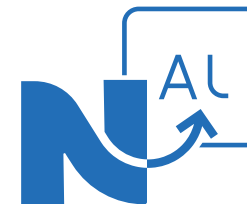
défibrillateur

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE IMPORTANTS

FvN, NSM, NAM, NFM, PREFA	02762 / 500-0
Ambulance	144
Pompiers	122
Police	133



Datum/Version: 03/2025 / Rev00.
Änderungen und Druckfehler vorbehalten.
Neuman Aluminium Austria GmbH
Werkstraße 1, A-3182 Marktl | www.neuman.at



CONSIGNES DE SÉCURITÉ ET PLAN D'USINE

Nous sommes heureux de vous accueillir dans notre usine. Dans votre intérêt comme dans le nôtre, nous vous prions de bien vouloir respecter les points suivants.

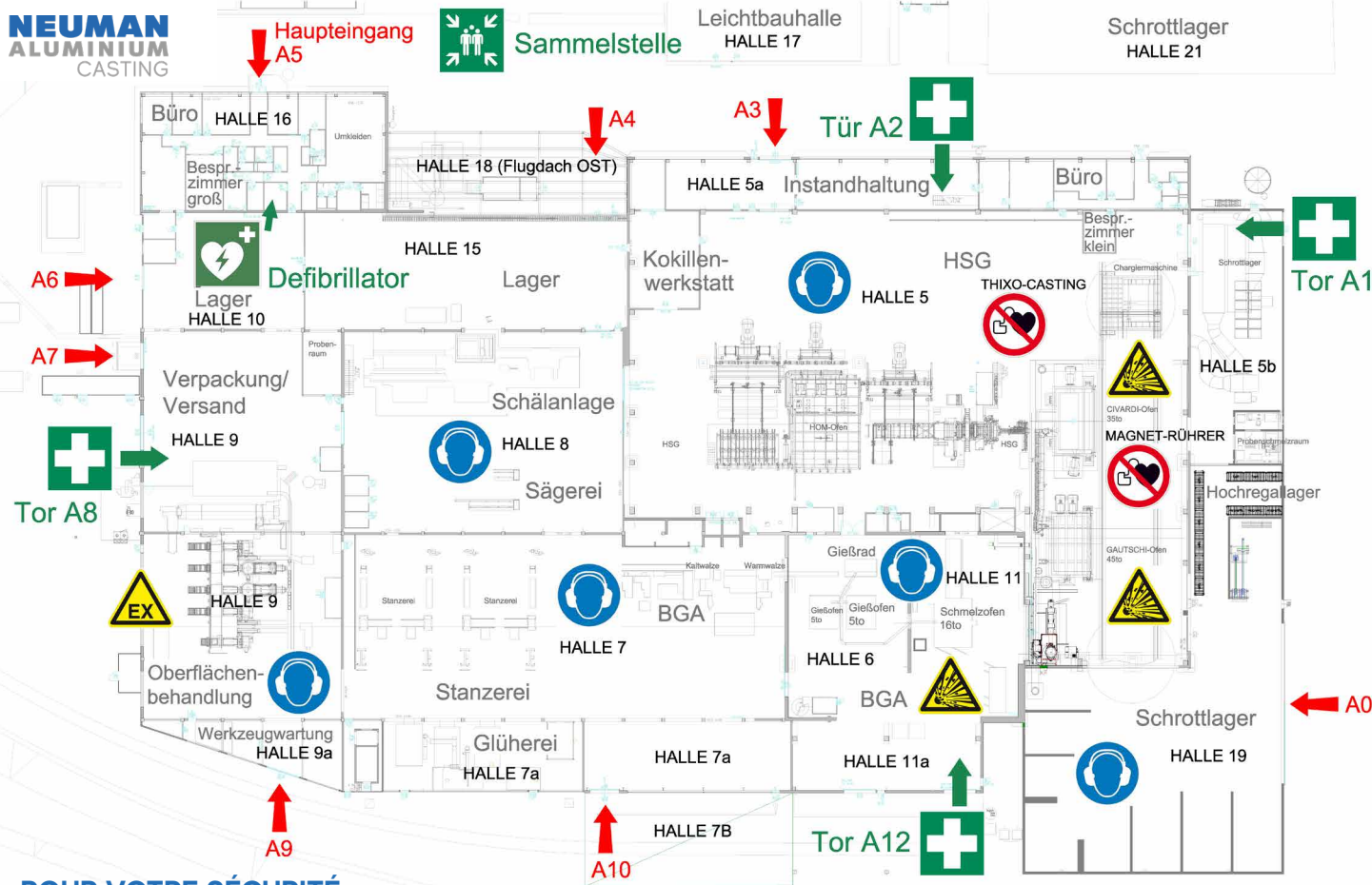


NEUMAN
ALUMINIUM
CASTING



VEUILLEZ SCANNER LE QR
CODE ET VOUS ENREGISTRER →





POUR VOTRE SÉCURITÉ

Nous accordons une grande importance à la sécurité au travail et à la protection de l'environnement.



Le port d'équipements de protection individuelle (EPI) est obligatoire pour toutes les personnes se trouvant en dehors des chemins piétonniers.



Les EPI à porter sont indiqués dans les zones correspondantes.



Dans les zones bruyantes, portez des protections auditives même pour un séjour de courte durée.



Ne touchez jamais les pièces mobiles des machines. Ne touchez aucun matériau. Il existe un risque de brûlures et de coupures.



Veillez également à respecter une distance suffisante en cas d'avertissements concernant des surfaces chaudes.



En cas d'alerte au risque d'explosion, éloignez les téléphones portables, appareils photo, cigarettes et briquets.



Faites attention aux camions et chariots élévateurs! Respectez une distance de sécurité de 3 m. La circulation dans les halls avec des véhicules à moteur n'est autorisée qu'avec une autorisation spéciale.



Risque d'éjection explosive d'aluminium liquide pendant la mise en place.



Les personnes portant un stimulateur cardiaque doivent respecter une distance de sécurité de 10 m dans ces zones.



L'alcool et les stupéfiants sont interdits.



Il est interdit de fumer dans l'ensemble de l'établissement, sauf dans les zones fumeurs indiquées.



Tout feu ou toute flamme nue est interdit sur l'ensemble du site de l'usine.



La prise de photos et de vidéos n'est autorisée qu'après consultation de votre interlocuteur Neuman.



La vitesse maximale autorisée sur le site de l'usine est de 15 km/h. Les voitures doivent être garées exclusivement sur les places de stationnement indiquées.

POUR LE PERSONNEL DES ENTREPRISES EXTERNES, LES DISPOSITIONS SUIVANTES S'APPLIQUENT EN OUTRE



Vous êtes tenu de respecter les lois en vigueur en matière de sécurité au travail, les consignes de prévention des accidents et les réglementations relatives aux substances dangereuses. Tout manquement à ces règles peut vous mettre en danger, vous ou d'autres personnes!



L'utilisation de chariots élévateurs et de plates-formes élévatrices mobiles n'est autorisée qu'après avoir suivi une formation et obtenu un permis de conduire interne.



Signalez immédiatement tout incident inhabituel, accident, blessure, dysfonctionnement ou dommage à votre interlocuteur Neuman.



Les travaux en hauteur, les travaux dans des conteneurs et les travaux avec des plates-formes élévatrices ne sont autorisés qu'avec un dispositif antichute.



Les travaux à chaud (soudage/meulage) et les travaux avec une flamme nue sont interdits sans autorisation écrite.



Nos secouristes sont à votre disposition en cas de besoin.